

Extrait du registre des délibérations

Délibération 2025-103

Urbanisme : Cession à la SCI Norloc

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément

Participants

Bessières	M. Bernard BERINGUIER, M. Cédric MAUREL, Mme Mylène MONCERET, Mme Christel RIVIERE
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Patrick BONNASSIES, Mme Ghislaine CHARLES, Mme Katia GUERRERO, M. Gilles JOVIADO
La Magdalaine-sur-Tarn	M. Maxime ANTONY, Mme Isabelle GAYRAUD
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	
Mirepoix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD ESSNER, M. Jean-Louis RICHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	Mme Corine BRINGUIER, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Agnès PREGNO, M. Daniel REGIS

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Ludovic DARENGOSSE a donné pouvoir à Mme Mylène MONCERET
M. Aäli HAMDANI a donné pouvoir à M. Cédric MAUREL
M. Julien ASSIE a donné pouvoir à M. Gilles JOVIADO
Mme Karine SAUNIER a donné pouvoir à M. Jean-Michel JILIBERT
M. Michel SANTOUL a donné pouvoir à M. Daniel REGIS

Conseillers excusés

M. Robert SABATIER

Conseillers absents

Mme Carole LAVAL
M. Patrice BRAGAGNOLO

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 31

Membres présents -23

Pouvoirs - 05

Membres absents – 03

Exposé

Monsieur le Président présente l'offre de la société SCI NORLOC qui propose d'acquérir deux parcelles (ZA0197 et ZA200) sises toutes les deux sur la Commune de Villemur-sur-Tarn – zone de Pechnauquié 3, pour une surface totale de 727 m² au prix de 60€ HT/m².

Le projet d'activité est de type : local commercial à louer.

L'offre s'élève donc à la somme de 43 620 euros HT.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** la vente d'une parcelle d'une surface 727 m² au prix de 60 € HT/m² à la SCI NORLOC dans les conditions citées supra ;
- **D'autoriser** la vente à la société SCI NORLOC avec faculté de se substituer toute personne physique ou morale en lien avec ladite société, porteur du projet initial ;
- **De désigner** Maître Cécile MARTY, Notaire à Villemur-sur-Tarn, afin de rédiger tout acte nécessaire à cette dite cession ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de Séance,
Mme Florence DELTORT**

**Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN**

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le **26 DEC. 2025**

